

Communiqué de presse

Bruxelles / Utrecht, le 24 novembre 2008.

Communication de Fortis holding relative à la décision du Tribunal de commerce d'Amsterdam

Fortis holding a pris connaissance de la décision du Tribunal de commerce d'Amsterdam faisant suite à la requête de l'association d'actionnaires VEB d'ordonner une enquête sur la gestion et la marche des affaires chez Fortis N.V. et de prendre certaines mesures immédiates.

Toutes les demandes relatives à la prise de mesures immédiates ont été rejetées par le tribunal. Ce qui signifie que Fortis holding peut poursuivre les préparatifs des assemblées générales des actionnaires des 1^{er} et 2 décembre prochains. Au cours de ces assemblées, Fortis holding donnera une présentation des événements intervenus ces derniers mois, comme annoncé dans l'ordre du jour publié le 8 novembre 2008. Dans cette perspective, Fortis a publié la semaine dernière une circulaire détaillée à l'attention des actionnaires, ainsi qu'un rapport de gestion intérimaire. Ces documents sont disponibles sur www.Fortis.com.

Le Tribunal de commerce d'Amsterdam a décidé qu'une enquête devait être menée sur la gestion et la marche des affaires chez Fortis N.V. Bien entendu, Fortis collaborera pleinement à cette enquête.

Le jugement du Tribunal de commerce d'Amsterdam est publié sur www.fortis.com.

Fortis holding (Fortis SA/NV et Fortis N.V.), à l'issue de l'opération avec BNP Paribas, comprendra uniquement (1) les activités d'assurance à l'international, (2) une participation de 66% dans un portefeuille de crédits structurés et (3) divers actifs et passifs financiers des différents instruments de financement.

Les activités d'assurance internationales (Fortis Insurance International) couvrent le Royaume-Uni, la France, Hong Kong, le Luxembourg (Non-Vie), l'Allemagne, la Turquie, la Russie, l'Ukraine et des coentreprises à Luxembourg (Vie), au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande.

Par conséquent, à l'heure actuelle, Fortis holding n'englobe plus d'activités bancaires et, à l'issue de l'opération avec BNP Paribas, ne comprendra plus que des activités d'assurance à l'échelle internationale.

Contacts presse :

Bruxelles : +32 (0)2 565 35 84 *Utrecht:* +31 (0)30 226 32 19

Investor Relations :

Bruxelles : +32 (0)2 565 53 78 *Utrecht:* +31 (0)30 226 65 66

Fortis

Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Archimedeslaan 6
3584 BA Utrecht
Pays-Bas

www.fortis.com